



## NOS MAINTENANCES



### MAINTENANCE MATERIELLE

**SYSMA propose des contrats de maintenance sur le matériel de mesure fourni.**

### MAINTENANCE LOGICIELLE

**SYSMA vous propose également un contrat annuel de maintenance qui vous garantit pendant une durée de 12 mois :**

- **Une hot line assurée par nos ingénieurs, pendant les heures d'ouverture : 8h30 - 12h30 / 14h00 - 18h00**
- **La mise en place d'un interlocuteur SYSMA privilégié et de son homologue client, enregistré sous notre logiciel de " Suivi de maintenance " (Sysline) pour la gestion du contrat**
- **L'échange d'information sur les anomalies se fera à l'aide d'un formulaire de suivi, transmis par e-mail et rattaché au logiciel de maintenance Sysline**
- **Un délai de réponse de 2 jours (ouvrés) au maximum, face aux anomalies constatées et rapportées suivant la procédure en vigueur**
- **Une aide et une assistance à l'utilisation du logiciel, durant la période du contrat, pour les interlocuteurs privilégiés**
- **Deux mises à jour du logiciel par an**